



AN 1816.

ÉTAT CIVIL. — MARIAGES.

Mairie de *la garde*, Arrond.<sup>t</sup> de Toulon,  
département du Var.

PAR NOUS PRÉSIDENT du Tribunal de première instance  
séant à Toulon, arrondissement de Toulon, département  
du Var; le présent registre destiné à recevoir les Actes de  
Mariages dans la commune de *la garde*,  
pendant l'an mil huit cent seize, a été coté et paraphé par  
premier et dernier feuillet, et contient *deux*  
feuilles.

Fait à Toulon, le *trente* — — — — — décembre mil huit  
cent quinze.

*J. Toucas, pr. en abs.*